

L'Assemblée a reçu les propositions reçues qui sont votées comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1-1aF - TOP - précision règles d'inactivité	A : 20 B0 : 0	0 20	0 0
2-1bF - TOP - sélections championnats Europe Jeunes	20	0	0
3-3eF - Cel Regl - principe de noyau base + variantes 1 à 4			
Base	2	18	0
Variante 1	<i>Pas de vote puisque la base est refusée</i>		
Variante 2			
Variante 3			
Variante 4			
4-2cF - Antwerpen - proposition de modification C.15.6	20	0	0
5-2dF - Antwerpen - proposition 2 <u>fft</u> général	2	18	0
6-3fF - CN - suppression de la double affiliation toutes divisions	2	18	0
7-3gF - CN - suppression de la double affiliation sauf Super	20	0	0
ROI FRBTT 2018	18		2

Précision proposition 7 : cette décision n'engage que la Super division Messieurs, pas la Super Dames. La double affiliation est donc supprimée partout sauf en Super Messieurs (qui fonctionne avec des noyaux).

Les propositions acceptées sont d'application à partir du 01/07/2018.